

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS479

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 19

A la première phrase de l'alinéa 24, substituer aux mots :

« le commissaire aux comptes »

les mots :

« celui-ci ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel